

Notes pratiques

sur la sécurité de l'information

Télétravail

Le télétravail n'est pas nouveau à l'Université de Saint-Boniface; quelques-uns d'entre nous le pratiquaient avant la pandémie. Par contre, la crise sanitaire récente a obligé la majorité d'entre nous à recourir à ce mode de travail. Comment travaille-t-on de la maison? Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en œuvre?



En cette période de pandémie, le télétravail est la meilleure option pour protéger le personnel et permettre la continuité des activités de l'Université.

1. **Horaire** : Respectez un horaire, même s'il est tentant de vous lever plus tard et de travailler en pyjama toute la journée. Il est conseillé de se fixer des heures de travail et s'habiller comme si on allait au bureau.
2. **Espace de travail** : Trouvez-vous un espace de travail dans un endroit calme et sécuritaire. Ne laissez jamais de documents trainer lorsque vous quittez cet espace. Songez à l'ergonomie. SVP, consultez la courte vidéo préparée par le Service des ressources humaines : https://www.youtube.com/watch?v=jrd5R6_YLcs&feature=youtu.be.
3. **Pauses** : Prenez vos pauses pour vous libérer l'esprit. Vous devez surtout prendre soin de votre santé. Allez vous promener. Il ne faut surtout pas travailler pendant la pause repas. Profitez de ce temps pour recharger vos batteries.
4. **Garder le contact** : Restez en contact avec vos collègues, soit par appel téléphonique ou par visioconférence. Le télétravail n'est pas nécessairement une période de solitude.
5. **Journée de travail** : Finissez votre journée à une heure précise et éteignez votre session. Vous devez vous déconnecter pour revenir en pleine forme le lendemain!

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.